

**CONSEIL METROPOLITAIN DES 27 ET 28 JUIN 2024  
Délibération n° 2024-96**

**27 - Nantes – Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm) – Projet de construction d’un centre technique Nature et Jardins sur le secteur Cimetière Parc – Procédure de mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune – Approbation**

Date de la convocation : 21 juin 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie JUDALET

**Présents : 82**

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 10**

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAV Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. ROUSSEL Fabrice (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

**Absents : 6**

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, M. JOUIN Christophe, Mme OPPELT Valérie

# Délibération

Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

**27 - Nantes – Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm) – Projet de construction d’un centre technique Nature et Jardins sur le secteur Cimetière Parc – Procédure de mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune – Approbation**

## Exposé

Afin de mettre en œuvre la politique publique de développement et d’entretien des espaces verts et de la canopée de la Ville de Nantes, les effectifs de la Direction Nature et Jardins vont croître dans les prochaines années. Les locaux actuels étant trop petits pour accueillir de nouveaux agents, et étant par ailleurs vétustes et non fonctionnels, il a été décidé de programmer la construction de quatre nouveaux centres techniques à l’horizon des 8 prochaines années.

Ainsi, sur le présent mandat (2021-2026), il est prévu la construction d’un centre technique dans le quartier Nantes Nord, sur le secteur du cimetière parc.

Ce futur centre sera situé sur des parcelles appartenant à la ville de Nantes (parcelles TZ 16, 18 et 46). Il accueillera 50 agents répartis actuellement sur trois équipements : les centres techniques du cimetière Parc, du Petit port et des Renards.

Le programme de l’opération prévoit tous les locaux nécessaires au bon fonctionnement du centre technique, à savoir : locaux administratifs, locaux dédiés au personnel, locaux de remisage des véhicules, atelier et locaux de stockage, espaces extérieurs.

Afin de pouvoir débiter ce projet, la Ville de Nantes a engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm) en application de l’article L.153-54 du code de l’urbanisme. En effet, pour permettre la réalisation de ce projet, il est proposé, sur le terrain d’assiette de projet, la création d’un secteur de taille et de capacité d’accueil limité de type « NCl4 » (STECAL). Il s’agit de créer un sous secteur constructible de 6 637 m<sup>2</sup>, au sein de la vaste zone NI du cimetière parc (110 hectares). Ce sous secteur sera uniquement dédié aux constructions relevant de la destination « Équipement d’intérêt collectif et services publics » et permettra ainsi la construction du centre technique. De plus, il est proposé de supprimer la bande d’inconstructibilité de 100 mètres par rapport à la voie express.

Le projet a été soumis à un examen au cas par cas par l’autorité environnementale (MRAe) qui l’a exempté d’une évaluation environnementale. Toutefois, l’autorité préconise de prendre en compte l’alignement d’arbres entre la RN137 et la future construction au sein du périmètre projeté de STECAL Ncl4 et de l’inscrire en espace paysager à protéger (EPP) pour garantir sa préservation et l’intégration de la future construction. Cette recommandation est suivie dans le cadre du projet. Par la suite, la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable à la création du STECAL.

Conformément à l’article L.153-55 du code de l’urbanisme, la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l’objet d’une enquête publique, organisée par le Préfet, portant à la fois sur l’intérêt général de l’opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. L’enquête publique s’est déroulée du 18 mars au 28 mars 2024.

À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé au Préfet son rapport et ses conclusions formulant un avis favorable.

Ainsi, par délibération du 21 juin 2024, le Conseil municipal de la Ville de Nantes s'est prononcé, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce projet de centre technique au motif qu'il vise à permettre la création d'un local destiné à assurer des missions de service public, en particulier la mise en œuvre de la politique publique de développement et d'entretien des espaces verts de la ville de Nantes.

Sur la base de ces éléments, la Ville de Nantes a transmis à Nantes Métropole un dossier modifié en vue de l'approbation de la mise en compatibilité du PLUm.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet en application de l'article L.153-58 4° du code de l'urbanisme. Le dossier de mise en compatibilité comprend la notice explicative du projet, valant complément au rapport de présentation du PLUm (annexe 1), et la planche graphique du PLUm modifiée (annexe 2).

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la Ville de Nantes relative à la création d'un centre technique Nature et Jardins sur le secteur du cimetière parc,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 28 juin 2024

Anne-Sophie JUDALET



La secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

mis en ligne le :

**11 JUIL. 2024**